



## Conclusion des consultations régionales dans le cadre de l'élaboration RNV 2022

L'élaboration du PND 2021-2025 qui s'est faite selon une approche participative, a pris en compte le processus ODD dès lors que le pays avait exprimé sa volonté de présenter son second RNV au Forum Politique de Haut Niveau pour l'année 2022. Il s'agissait donc de faire en sorte que les ODD non seulement soient traduits dans les politiques, plans, programmes et projets de développement sectoriel mais aussi qu'ils soient mis en œuvre sur toute l'étendue du territoire dans un processus inclusif et participatif afin de susciter les changements positifs escomptés.

Dans ce cadre, et pour respecter le principe de ne laisser personne de côté comme recommandé par les Nations Unies, plusieurs rencontres ont eu lieu avec les parties prenantes au processus ODD. En effet, des travaux ont été organisés avec les ministères sectoriels, les partenaires au développement, le secteur privé et la société civile. Ces travaux ont permis d'avoir un premier draft du RNV.

Aussi, des consultations régionales se sont-elles tenues à Yamoussoukro (Capitale politique et administrative de la Côte d'Ivoire) avec l'ensemble des 14 Districts autonomes du pays. Les Consultations régionales pour la production de rapports locaux avaient pour objectifs majeurs d'assurer une appropriation du mécanisme de suivi et l'examen des Objectifs de Développement Durable (ODD) ainsi qu'une large inclusion des populations au processus. Ces consultations qui ont eu lieu au mois de mai 2022, à l'Hôtel les Parlementaires de Yamoussoukro ont été un cadre d'échange et de partage d'informations.

Au cours de ces concertations, les participants représentant les collectivités territoriales, les structures déconcentrées de l'Etat, les leaders communautaires, les autorités coutumières et religieuses, les partenaires techniques et financiers, les associations de femmes et jeunes, les opérateurs du monde rural et la société civile locale ont été répartis dans les 14 commissions constituées en raison d'une commission pour chaque district. Les travaux en commission ont été organisés sur les thématiques liées à l'ensemble des 17 ODD avec un focus sur les 5 ODD retenus par les Nations Unies en 2022. Chaque

commission a travaillé à enrichir le draft du RNV à partir des données et informations locales couvrant l'ensemble des ODD et in fine à produire un rapport local. Les travaux se sont articulés autour de quatre (04) principaux points, à savoir (i) l'état des lieux sur chaque ODD au niveau régional ; (ii) l'actualisation des indicateurs des ODD avec les données régionales désagrégées ; (iii) la mise en évidence des bonnes pratiques au niveau régional et ; (iv) la mise en exergue des défis locaux.

Les principaux défis relevés par les Districts sont liés à la problématique de la production de données statistiques désagrégées, du financement soutenable et durable des ODD, du développement du capital humain, du renforcement des capacités des acteurs au niveau local, de la redevabilité et la mesure des impacts des actions ainsi que du rôle des acteurs, en particulier le système des nations unies pour une mise en œuvre efficace des ODD. En outre, il faut noter entre autres, l'absence de centres d'éducation communautaires au profit des adultes dans les villages, l'absence de collèges de proximité au profit des jeunes filles, l'insuffisante sensibilisation en langues locales sur les bienfaits des méthodes contraceptives et les espacements de naissances. L'existence de l'orpailage clandestin dans plusieurs localités constitue un autre défi majeur.

Au terme de l'atelier, les différentes contributions thématiques obtenues ont fait ressortir les aspirations et recommandations des populations. Ainsi, pour lutter contre l'analphabétisme et accroître le taux de scolarisation dans les régions, il a été recommandé de (i) promouvoir les centres d'éducation communautaires au profit des adultes dans les villages et villes ; (ii) prendre des mesures de remédiation non discriminatoires ; (iii) prendre en compte les résultats des états généraux de l'éducation nationale ; (iv) prendre en compte la petite enfance dans la cible (CPPE, CACE) ; (v) sensibiliser les communautés et les amener à se débarrasser des pesanteurs socioculturelles ; (vi) accroître les capacités d'accueil des établissements scolaires, et de façon particulière construire des collèges pour les jeunes filles avec internat.

Pour l'ODD 5, il s'agira de (i) renforcer et harmoniser les actions et approches de lutte contre les violences basées sur le Genre pour une plus grande efficacité sur le terrain ; (ii) mener des campagnes de luttes contre les mutilations génitales et reconvertis les exciseuses en créant des Activités Génératrices de Revenus à leur profit; (iii) scolariser les jeunes filles et renforcer les capacités opérationnelles des femmes dans la mise en œuvre des projets programmes ; (iv) intégrer les personnes vulnérables dans les programmes sociaux locaux ; (v) promouvoir l'accès des femmes à la propriété foncière ; (vi) accroître le nombre de centre de formation et d'éducation féminine dans les régions ; (vii) sensibiliser en langue locale les populations et associer les leaders religieux et coutumiers dans la campagne sur le bienfait des méthodes contraceptives et les espacements de naissances.

Au niveau de l'ODD 14, il a été recommandé, entre autres, de (i) sensibiliser les populations contre la destruction des mangroves ; (ii) renforcer la répression contre

l'orpaillage clandestin dans les régions; (iii) renforcer les capacités opérationnelles et financières des différents acteurs du secteur de la pêche ; (iv) restaurer les cours d'eaux en renforçant les capacités de recherche pour leur dépollution ; (v) accentuer la répression sur le déversement des produits nocifs dans les cours d'eau.

Pour l'ODD 15, il s'agira de (i) sensibiliser les populations sur le danger de la déforestation; (ii) restaurer les forêts classées et réaliser le reboisement ; (iii) accompagner les populations riveraines des forêts classées par des activités génératrices de revenus (AGR) ; (iv) encourager l'agroforesterie ; (v) protéger et conserver les essences forestières rares ou en voie de disparition ; (vi) promouvoir des méthodes culturelles innovantes ; (vii) accélérer la mécanisation de l'agriculture ; (viii) mettre les équipements appropriés à la disposition des comités de lutte contre les feux de brousse et renforcer leur formation avec le renforcement des programmes sur l'agriculture écologique ; (iii) maîtriser les lotissements anarchiques et ; (iv) créer les forêts communautaires.